

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 POINT DE SITUATION DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Laon, le 05/03/2020

Point de situation

Au 5 mars, le département de l'Aisne compte 14 cas de personnes testées positivement au coronavirus COVID-19, dont une personne décédée ce matin et deux nouveaux cas recensés en fin de journée.

Nouvelles mesures

Les évènements suivants ont été annulés ou reportés par les organisateurs (liste non exhaustive) :

- forum de la sécurité routière les 12 et 13 mars 2020 à Château-Thierry;
- forum « Raconte-moi un métier » le 10 mars à Laon ;
- salon européen des collectionneurs le 8 mars à Laon ;
- Foulée Liesse-Marle;
- salon « Vins et produits du terroir » les 14 et 15 mars à Laon.

Par ailleurs, le rectorat a recommandé aux chefs d'établissements scolaires de reporter si possible les journées « portes ouvertes » prévues ce week-end.

Les numéros d'appel

Un numéro vert répond tous les jours aux questions du public : 0 800 130 000.

Une cellule d'information est également ouverte pour les cinq départements de la zone Nord (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme): 03 20 30 58 00.







Au vu des nombreuses questions relatives à la scolarité, le rectorat a ouvert une cellule d'information active du lundi au vendredi de 8h à 19h, au 03 22 823 824.

Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter :

- le site https://www.santepubliquefrance.fr
- le site du Gouvernement : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Rappel des précautions

Il est fortement recommandé de différer tout déplacement à l'étranger vers les zones d'exposition à risque.

Il est important de respecter l'application de mesures barrières, en particulier :

- laver régulièrement ses mains ;
- tousser et éternuer dans son coude ;
- utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- saluer sans se serrer la main.

En revanche, le port des masques est réservé aux personnels soignants, aux personnes malades, aux praticiens de santé recevant des malades, aux personnes chargées dans ce cas du secours à victimes et des transports sanitaires.

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire : en partageant le même lieu de vie ; en étant en face à face avec le malade, à moins d'un mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec un malade et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :

- contacter le Samu;
- éviter tout contact avec l'entourage ;
- ne pas se rendre aux urgences.

Il importe de ne pas relayer de fausses informations ou des rumeurs et de garder son calme.